

DEPARTEMENT

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Marne

Commune de CHAMPILLON

Séance du 12 juillet 2023

Afférents au CM : 15

L'an deux mille vingt-trois, le douze juillet, à dix-neuf heures, les membres du Conseil municipal de la commune de Champillon se sont réunis, dans la salle du Conseil municipal de la Mairie, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L.2121-10 et 2121-12 du Code général des collectivités territoriales, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc BEGUIN, Maire.

Exercice : 15

Présents : 13 Convocation du 7 juillet 2023

Présents : M. BEGUIN Jean-Marc (Maire) ; Mme ADAM Marie-Madeleine (3^{ème} Adjointe) ; Mme NEUBARTH Kirsten (4^{ème} Adjointe) ; Mme BEGUIN Sandrine ; Mme DEON Marianne ; Mme DIDON Mylène ; Mme JOSSEAUX Sophie ; M. LEPICIER David ; M. MANNIELLO Olivier ; Mme MARQUES DE OLIVEIRA Léa ; M. MAUDUIT Cédric ; Mme PETIT Séverine ; M. PHILIPPONNAT Charles.

Absent représenté : M. CREPIN Jean-Paul (1^{er} Adjoint) représenté par M. BEGUIN Jean-Marc.

Absent non représenté : M. GUILLEPAIN James.

Secrétaire de séance : Mme JOSSEAUX Sophie.

DELIBERATION 2023-29 : APPROBATION DES PROCES-VERBAUX DU 5 AVRIL 2023 ET DU 9 JUIN 2023

- Vu le procès-verbal de la séance du 05 avril 2023 ;
- Vu le procès-verbal de la séance du 09 juin 2023 à 18h00 pour la désignation des délégués du conseil municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs ;
- Vu le procès-verbal de la séance du 09 juin 2023 à 18h30 ;
- Considérant la transmission aux membres du Conseil Municipal de ces procès-verbaux ;
- Considérant la lecture réalisée par Monsieur le Maire de ces procès-verbaux à l'assemblée ;

Monsieur le Maire demande aux conseillers municipaux s'ils ont des remarques à formuler sur le procès-verbal du conseil municipal du 5 avril 2023, et sur les procès-verbaux des conseils municipaux du 9 juin 2023.

Les délibérations prises par le conseil municipal du 5 avril 2023 :

- 2023-10 : Désignation d'un secrétaire de séance
- 2023-11 : Approbation du procès-verbal de la séance du 30 janvier 2023
- 2023-12 : Vote des taux des impôts directs locaux 2023
- 2023-13 : Assujettissement des logements vacants à la taxe d'habitation
- 2023-14 : Vote du compte de gestion 2022
- 2023-15 : Vote du compte administratif 2022
- 2023-16 : Affectation du résultat de l'exercice 2022
- 2023-17 : Subvention aux associations 2023
- 2023-18 : Vote du budget 2023
- 2023-19 : Droit à la formation des élus 2023
- 2023-20 : Indemnité AImAA 2023
- 2023-21 : Adhésion à la fondation du patrimoine
- 2023-22 : Adhésion au Comité de la Voie de la Liberté
- 2023-23 : Modification du règlement intérieur de la salle Henri Lagauche

2023-24 : Modification des délégués pour représenter la Commune au
versant Champillon – Dizy – Hautvillers – Saint Imoges
2023-25 : Commissions Communales – Commission Urbanisme

La délibération prise par le conseil municipal du 9 juin 2023 à 18h :

2023-26 : Désignation des délégués du conseil municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs

La délibération prise par le conseil municipal du 9 juin 2023 à 18h30 :

2023-27 Décision modificative n°1

Remarques : néant.

Après en avoir débattu, Monsieur le Maire demande aux conseillers d'approuver les procès-verbaux.
Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve les procès-verbaux.

Les procès-verbaux approuvés sont signés par Monsieur le Maire et les secrétaires de chaque séance.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.



Le Maire,
Jean-Marc BEGUIN